


**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
N° 2022/28**

Envoyé en préfecture le 21/07/2022
Reçu en préfecture le 21/07/2022
Affiché le 
ID : 011-211103015-20220718-DEL202228-DE

L'an deux mille vingt deux, le dix-huit juillet, à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la commune, comprenant 15 conseillers municipaux en exercice, dûment convoqués le 12 juillet 2022, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Madame Christine PÉANY, Maire.

PRÉSENTS : Christine PÉANY, Gérard PEYROT, Raymonde JEANNET, Romain TORRECILLA, Arlette LAGRANGE, Marie-Hélène ROCA, Thierry CAMBRAY, Antoine ARCO, Laurence MORATO-CARBOU, Sébastien CAZEAUX, Philippe GOUZE.

PROCURATIONS : Evelyne GABORIT à Christine PÉANY.

ABSENTS : Pierre CHEVALIER, Michaël SEGUIN, Léa LACUVE.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Raymonde JEANNET.

OBJET : Convention d'adhésion au service « missions temporaires » du CDG11.

Madame le Maire rappelle à l'Assemblée que le Centre de Gestion a créé et mis en place un service de mise à disposition de personnel, auquel adhère la commune.

Étant donné l'évolution des conditions règlementaires et tarifaire de ce service, Madame le maire soumet au conseil municipal la proposition de convention mise à jour à passer avec le centre de Gestion, en précisant les conditions d'exécution de cette mise à disposition.

**Le Conseil Municipal,
Après avoir délibéré,**

A l'unanimité des membres présents ou représentés,

- autorise Madame le Maire à signer cette convention,
- décide que les crédits nécessaires au règlement du service fait, seront prélevés à l'article 6218 du budget du présent exercice.

Ont signé au registre les membres présents.



Certifié exécutoire à Puichéric, le 18 juillet 2022
après publication et transmission en Préfecture.

Le Maire,

Christine PÉANY.

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'Christine Péany', written over a horizontal line.